

édito

**Rétablir la vérité**

A la lecture de la presse, il semblerait que l'air du temps ne soit plus à l'épargne retraite. La chute des cours des actions et les difficultés des banques sonneraient le glas de la capitalisation. Certains commentateurs écrivent même que cette crise signe la victoire de la répartition. Pourtant, rien n'a changé. Nos régimes de retraite doivent toujours faire face au vieillissement de la population et au papy-boom. La crise économique qui malheureusement devrait marquer la fin de l'année 2008 et certainement l'année 2009 provoquera une baisse des rentrées de cotisations d'assurance vieillesse. Il ne faut pas oublier que l'équilibre des régimes de retraite par répartition dépend de la masse salariale et donc de l'emploi. Il est faux de répéter que la crise financière met en danger la capitalisation. L'épargne des titulaires de PERP est placée à plus de 75 % en fonds euros. Par ailleurs, des dispositifs de sécurisation progressive ont été institués afin d'éviter que les plans de futurs retraités soient affectés par les krachs boursiers. Plus l'épargnant se rapproche de la retraite, plus son actif est déconnecté du marché action. Enfin, tous les titulaires de plans d'épargne retraite ne cessent pas leur activité professionnelle dans les prochains jours ; de ce fait, il ne faut pas s'arrêter à la valeur actuelle des placements action qui sur moyenne période restent ceux qui offrent les meilleurs rendements.

Philippe Crevel

Actualité**La fin de la mise à la retraite**

A compter du 1^{er} janvier 2010, le salarié de plus de 65 ans devra indiquer, annuellement, à son employeur son intention ou non de prendre sa retraite et cela jusqu'à l'âge de 70 ans. Ce dispositif déclaratif a pour objectif de faciliter la gestion des effectifs au sein des entreprises. En revanche, il n'est pas évident qu'un salarié soit obligé d'annoncer à son employeur qu'il liquide ses droits à la retraite. Le texte initial du Gouvernement ne fixait pas d'âge limite. Bizarrement, les syndicats qui avaient été silencieux lors de la présentation du PLFSS ont réagi violemment à la fixation d'un âge butoir. Comme quoi, il aurait mieux valu en rester à la première rédaction et confier le soin aux partenaires sociaux d'en fixer les modalités d'application.

Hommes / Femmes, avantage aux Femmes ?

En 2004, l'écart entre les hommes et les femmes en matière de trimestres validés pour le calcul de la retraite était de 20 trimestres ; 157 pour les premiers contre 137 pour les secondes. Cet écart tend à se réduire fortement du fait de la progression du travail féminin depuis les années soixante-dix. Pour les générations de moins de 30 ans, les femmes ont même validé plus de trimestres que les hommes, preuve d'une arrivée plus précoce sur le marché du travail et d'une meilleure insertion professionnelle.

Assurance Vieillesse, encore et toujours plus dans le rouge !

Le projet de financement de la sécurité sociale pour 2009 prévoit un déficit de 7 milliards d'euros pour les régimes obligatoires d'assurance vieillesse contre 5,6 milliards d'euros en 2008. Les dépenses des régimes obligatoires atteindraient, l'année prochaine, 190 milliards d'euros contre 181,2 milliards d'euros cette année.

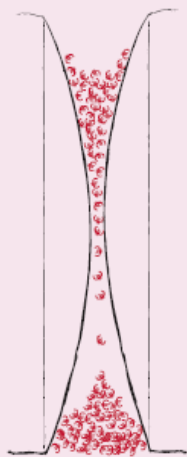
Suède - France : 1-0

Le taux de remplacement (montant de la pension par rapport au dernier salaire perçu) baissera de 25 % en brut pour un départ à 65 ans après 40 ans de cotisation contre 18 % en Suède d'ici 2050. En net, les chiffres respectifs sont de 22 et 21 %. La suède est actuellement à l'honneur. Son système de retraite et ses réformes font l'objet d'études de la part du Conseil d'Orientation des retraites et du Think Tank libéral, l'IFRAP.

Moins de 2 mois pour alléger son impôt sur le revenu 2008

Pour le PERP comme pour les Contrats Madelin, les contribuables peuvent déduire de leur revenu imposable jusqu'à 26 620 euros par an. Il y a une possibilité d'accroître ce montant si durant les trois années précédentes, l'enveloppe fiscale n'a pas été saturée. Les soldes restants sont ajoutés à celui de l'année en cours. Depuis 2007, le PERP a été, par ailleurs, familiarisé permettant ainsi de doubler le montant de l'avantage fiscal pour les couples mariés ou pacsés.

N°28



En bref...

Le Cercle et la Crise

Avec plus de 200 000 adhérents, le Cercle a reçu de nombreux appels concernant la crise financière. En règle générale, les épargnants souhaitent connaître la solidité de leur compagnie d'assurance et avoir des explications sur la crise, son origine et son développement. Aucune demande d'achat de coffre fort ou de retrait total de leur épargne n'a été formulée auprès des responsables du Cercle.

Où vivent les plus de 60 ans ?

Les personnes de plus de 60 ans représentent 21 % de la population française. Leur proportion est la plus importante dans la région Limousin (28 % de la population de la région), puis en Corse et en Auvergne (25 %). La région Provence-Alpes-Côte d'Azur arrive en quatrième position avec un taux de 24 %. C'est en Île de France où leur proportion est la plus faible avec 17 % de la population suivie par l'Alsace et la Haute Normandie (19 %).

Espérance de vie et bonne santé

Au-delà de l'allongement de la durée de la vie, un autre facteur doit être pris en compte, l'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire l'allongement de la vie sans incapacité majeure. Selon l'INSEE, l'espérance de vie en bonne santé atteint, en France, à la naissance, 64,3 ans pour les femmes et 62 ans pour les hommes. De 1995 à 2003, cette espérance de vie a progressé d'un an et demi pour les femmes et d'une demi année pour les hommes. Les gains enregistrés sont supérieurs à ceux de l'espérance de vie générale.

La Newsletter du Cercle des Epargnants

Les Français en retard pour les suppléments « retraite professionnelle »

Selon une étude récente, la France est à la traîne en matière de couverture professionnelle pour la retraite. En effet, seulement 2,5 millions de salariés bénéficient d'un supplément de retraite, soit environ un peu plus de 10 % des salariés quand le taux peut atteindre 75 % chez nos partenaires.

Les Suisses, pas très rassurés sur l'avenir de leur retraite !

Selon un sondage réalisé au mois d'octobre, 51 % des Suisses aimeraient continuer à travailler après l'âge légal de la retraite afin d'améliorer leurs revenus. En revanche, seuls 22 % pensent pouvoir retrouver un emploi. 31% des Suisses considèrent que leur pension ne suffira pas pour vivre convenablement. Chez les plus de 55 ans, la proportion de pessimistes s'élève même à 52 %. Le travail à temps partiel est jugé comme la meilleure solution pour améliorer sa retraite. 10 % seulement des personnes interrogées souhaiteraient, en revanche, occuper un emploi à plein temps après 65 ans.

Diminuer les retraites pour avoir plus d'enfants !

Selon une étude réalisée par des chercheurs italiens publiée par le Center for Economic Policy Research, la baisse des droits à la retraite est compensée par une augmentation du taux de fécondité. Ils suggèrent même que la chute de la natalité, dans les années soixante-dix, s'expliquerait par la généralisation des couvertures vieillesse au sein des pays développés. L'insécurité future des systèmes de retraite conduirait à la procréation. Ainsi, en diminuant les droits à la retraite, on favoriserait l'émergence de familles nombreuses... Il faut toujours se méfier des corrélations...

Le Sénat touche au PERCO

Les sénateurs, au cours de la discussion du projet de loi en faveur des revenus du travail, ont modifié, sur plusieurs points, le régime du PERCO. Ainsi, l'employeur pourra abonder les sommes issues de la participation, versées par le salarié sur son PERCO. Ils ont également adopté un amendement prévoyant l'adhésion par défaut des salariés de l'entreprise, sauf avis contraire de leur part, dès la signature instituant un PERCO au sein de leur entreprise. L'employeur pourra également créer un PERCO en cas d'échec des négociations sur le sujet. Par ailleurs, il pourra effectuer un premier versement à l'occasion de l'adhésion du salarié au plan.

233 000 retraités au-dessous du seuil de pauvreté selon l'INSEE

Selon les chiffres de l'INSEE (2006), plus de 2,2 millions de Français vivent en dessous du seuil de pauvreté (revenus inférieurs à 50 % du revenu médian). Les plus de 65 ans représentent 10 % des personnes concernées soit moins que leur proportion au sein de la société qui est de 16,3 %. La pauvreté concerne, aujourd'hui, essentiellement les moins de 34 ans. 53 % des Français en dessous du seuil de pauvreté ont, en effet, moins de 34 ans. Les moins de 25 ans représentent 42 % des personnes concernées.